

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2026-0271 Séance du Conseil : 14 SEPTEMBRE 2026
APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIF AU PROJET DE RÉUTILISATION DES EAUX USÉES TRAITÉES D'ARGELÈS-SUR-MER – FIXATION DU FORFAIT DÉFINITIF DE RÉMUNÉRATION	

L'an deux mille vingt-six, le lundi 14 septembre 2026 à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 07 septembre 2026, en salle Albères, au siège Communautaire situé 3 impasse de Charlemagne à Argelès-sur-Mer (66700), sous la Présidence de Monsieur Grégory MARTY, Président.

Étaient présents :

Julie SANZ, Claudine JUSTAFRE, Mathieu MARTEL, Sylviane CONCAS, Didier LAFOND, Patrice AYBAR, Michelle MARCHAL, Christian RAMOS, Olivier BATLLE, Rémi RULL, Anne MORLANS, Olivier CAPELL, Christian GRAU, Annie LAMARQUE, Steve FORTEL, Charlotte EL FARROUJI, Nicolas DOUMENC, Laetitia PORTALES, Claude BARCIA, Martine CASAS-JOURDA, Roland CASTANIER, Gérard PUJOL, Martine NAUTE, Huguette PONS, Hervé VIGNERY, Pierre ORTAL, Danielle FIGUERES, Françoise DARCHE, Sébastien GARRIGUE, Grégory MARTY, Dominique VILVET, Jean ASTIE, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Catherine JEAN BRUNEL, Nathalie REGOND PLANAS, Béatrice DELAUNAY, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Véronique MONIER.

Étaient représentés :

Patricia NADAL donne pouvoir à Julie SANZ, Philippe KERAUFFRET donne pouvoir à Mathieu MARTEL, Aurélie MAILLOLS donne pouvoir à Rémi RULL, Guy LLOBET donne pouvoir à Annie LAMARQUE, Bruno GALAN donne pouvoir à Françoise DARCHE, Gilbert CRITELLI donne pouvoir à Marie-Thérèse IMBARD, Jean-Claude ROYO donne pouvoir à Catherine JEAN BRUNEL, Yves PORTEIX donne pouvoir à Béatrice DELAUNAY

Étaient absents/excusés :

Marc HUGONNET, Marie ARIZA.

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 40

Nombre de suffrages exprimés : 48

Nombre de procurations : 8

Secrétaire de Séance :

Claude BARCIA

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20260914-DL2026-0271-DE
Date de télétransmission : 21/09/2026
Date de réception préfecture : 21/09/2026

Par délibération en date du 15 juillet 2024, n° DL2024-0202, le Conseil communautaire a approuvé le marché de maîtrise d'œuvre relatif au projet de réutilisation des eaux usées traitées d'Argelès-sur-Mer.

Le cabinet d'études René GAXIEU, domicilié ZA Les Moulins, 4 rue du Moulins, à Cabestany (66330), a été mandaté pour un montant prévisionnel de rémunération de 198 793.60-€ HT.

Cette rémunération avait été établie sur la base d'un montant prévisionnel de travaux évalué à 10 804 000.00-€ HT.

Toutefois, au cours des différentes phases d'études, des prestations supplémentaires ont été demandées par le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage afin d'adapter le projet. Conformément aux dispositions de l'article 7.2 du CCAP, le forfait de rémunération devient définitif au stade de la mission PRO.

Les modifications apportées au projet ont conduit à réévaluer le montant prévisionnel de l'opération à 12 411 710.00-€ HT. Il convient dès lors de fixer le forfait définitif de rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre.

À cet effet, un avenant d'un montant de 29 581.86-€ HT, correspondant à une augmentation de 14,88%, a été soumis à la Commission d'appel d'offres.

Réunie le 03 septembre 2026, la Commission d'appel d'offres a approuvé cet avenant, portant ainsi l'augmentation du montant du marché à 14,88%.

Au vu de ce qui précède, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver cet avenant n°1 et d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve l'avenant n°1 relatif au marché de maîtrise d'œuvre relatif au projet de réutilisation des eaux usées traitées d'Argelès-sur-Mer pour un montant de 29 581.86-€ HT (vingt-neuf mille cinq cent quatre-vingt-un euros et quatre-vingt-six centimes hors taxes) ;

Autorise le Président à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

Résultat du vote :

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance

Claude BARCIA



Fait à Argelès-sur-Mer, le 16/09/2026

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de
sa publication et sa transmission en Préfecture**

Le Président de la Communauté de Communes

Grégory MARTY



**Délibération certifiée conforme et exécutoire compte tenu de sa transmission :
en Sous-Préfecture le :
et de sa publication le :**

**La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans
un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.**